

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

18 avril 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 18 avril 2016, à 20 h 03, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Yves S Bergeron, conseiller
Michel Roy, conseiller

Étaient absents : M. Richard Dessureault, conseiller
M^{me} Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

93-04-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points : 10.2 et 10.3

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 6 avril 2016
6. Administration
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de mars 2016
 - 6.2 Campagne de levée de fonds – Société Alzheimer
 - 6.3 Demande de dons – Mission Tournesol – « Semaine en Jaune » Édition 2016
 - 6.4 Demande de commandite – Niky Robert
 - 6.5 Dépôt d'un procès-verbal de correction – Changement de jour et du nom de l'acheteur du 74, rue des Oblats Nord
 - 6.6 Frais de formation – Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Mariage
 - 6.7 Autorisation d'utilisation de la Scène du Lac – Mariage 30 juillet 2016

7. Sécurité publique
 - 7.1 Adoption du règlement n° 498 – Règlement modifiant le règlement n° 441 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
8. Urbanisme et développement du territoire
 - 8.1 Dérogation mineure n° 2016-04 – 74, rue des Oblats Nord
 - 8.2 Demande d'installation d'un chapiteau – Rue Sainte-Anne
 - 8.3 Demande de prix de terrain – 23 et 25, rue Augier
9. Loisirs et culture
 - 9.1 Soumission – Essence marina 2016
 - 9.2 Propositions des principes retenus lors de la consultation citoyenne – Mars 2016
10. Divers
 - 10.1 Arrière-lots G.- E. Morency
 - 10.2 Prix des terrains 2016
 - 10.3 Bâtiment terrain de tennis
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

94-04-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2016

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

95-04-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de mars 2016, s'élevant à 238 984,48 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 57 693,25 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de mars 2016 s'élevant à 79 182,57 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-04-16

CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS – SOCIÉTÉ ALZHEIMER

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer Rouyn-Noranda/Témiscamingue sollicite la contribution de la Ville de Ville-Marie afin de leur permettre de poursuivre ses activités auprès des familles de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE grâce à la générosité de tous, ils ont recueilli une somme de 4 300 \$ l'an dernier et qu'ils espèrent atteindre 5 000 \$ cette année;

CONSIDÉRANT QUE les contributions financières de leurs partenaires permettent d'offrir, année après année des consultations professionnelles individuelles, des groupes de soutien, des rencontres à domicile, des journées de répit pour les aidants naturels et des conférences sur différents thèmes;

CONSIDÉRANT QUE sans la contribution du milieu, ils seraient incapables d'opérer les services actuels;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la campagne de levée de fonds de la Société Alzheimer Rouyn-Noranda/Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-16

DEMANDE DE DONNS – MISSION TOURNESOL - « SEMAINE EN JAUNE » ÉDITION 2016

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la levée de fonds annuelle de Mission Tournesol, ces derniers sollicitent l'appui financier de la Ville de Ville-Marie, afin de leur permettre de poursuivre le soutien personnel et financier à la population du Témiscamingue aux prises avec le cancer;

CONSIDÉRANT QUE par la générosité des Témiscamiens et Témiscamiennes, près de 300 personnes ont bénéficié d'aide financière pour les services offerts par Mission Tournesol depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE Mission Tournesol contribue financièrement à la Fondation québécoise du cancer (Hôtellerie de Gatineau), en soutien aux patients en radiothérapie ainsi qu'auprès de Leucan Abitibi-Témiscamingue, qui aide les enfants malades du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement appelée «Semaine en jaune» se déroulera dans la semaine du 1^{er} au 8 mai 2016, avec différentes activités, qui seront publicisées à l'avance;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la demande de dons de la Mission Tournesol « Semaine en jaune » édition 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-16

DEMANDE DE COMMANDITE – NIKY ROBERT

CONSIDÉRANT la demande de commandite de Niky Robert et de deux autres jeunes femmes qui ont participé au Festival Western de Guigues en extrême cowboy racing l'été dernier et qui ont gagné la première position, ce qui les a automatiquement qualifiés pour la compétition provinciale les 29 et 30 avril prochain au Salon de Cheval de St-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE c'est une grande chance pour ces jeunes femmes car il n'y a que 14 cavaliers à travers le Québec et l'Ontario qui sont invités à y participer;

CONSIDÉRANT le contexte de région plus éloignée qui leur oblige à considérer les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription pour le cheval coûtera aux environs de 185 \$ et que les autres frais pour l'hébergement et le transport coûteront environ 500 \$ par personne;

CONSIDÉRANT QU'ils offrent en retour de la publicité à leurs commanditaires dans l'aréna (affiches du manège), ainsi que sur la porte du box des chevaux indiquant qu'ils sont à cette compétition grâce à ce commanditaire;

CONSIDÉRANT QUE ce salon est visité par 15 000 personnes chaque année, ce qui serait une très bonne visibilité pour le Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la demande de commandite de Niky Robert et de deux autres jeunes femmes pour le Salon de Cheval de St-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

99-04-16

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION –
CHANGEMENT DE JOUR ET DU NOM DE L'ACHETEUR DU
74, RUE DES OBLATS NORD

M. Martin Lecompte, greffier de la Ville de Ville-Marie dépose un procès-verbal de correction pour le changement de jour et du nom de l'acheteur du 74, rue des Oblats Nord conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-04-16

FRAIS DE FORMATION – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM) –MARIAGE

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Lefebvre, conseiller, désire suivre la formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités afin de prendre connaissance des aspects législatifs et administratifs dans le but de célébrer des mariages;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 195 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit un revenu à la suite de célébration de mariage.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER de déboursier les frais d'inscription de 195 \$ plus les taxes applicables pour permettre à M. Mario Lefebvre, conseiller de suivre la formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités, dans le but de célébrer des mariages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

101-04-16

AUTORISATION D'UTILISATION DE LA SCÈNE DU LAC –
MARIAGE 30 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT QUE M. le maire se mariera le 30 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QU'il demande aux membres du conseil l'autorisation d'utiliser la Scène du Lac au parc du Centenaire pour la célébration;

CONSIDÉRANT QUE la Ville autorise régulièrement ce genre d'activité au parc du Centenaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a jamais émis une facture pour ce genre d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville demande que les lieux soient remis dans le même état qu'avant la cérémonie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le maire à utiliser la Scène du Lac pour sa célébration de mariage.

DE DEMANDER à M. le maire de compléter le formulaire d'autorisation pour la tenue d'évènements dans les endroits publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

102-04-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 498 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 441 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n^o 498 modifiant le règlement n^o 441 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n^o 498 modifiant le règlement n^o 441 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

103-04-16

DÉROGATION MINEURE N^o 2016-04 – 74, RUE DES OBLATS NORD

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n^o 2016-04 pour la propriété située au 74, rue des Oblats Nord (lot n^o 3 099 947 au cadastre du Québec), à Ville-Marie est présentée en raison d'un élément de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement n^o 458 de la Ville de Ville-Marie :

- Relativement à la position des bâtiments, elle est conforme aux exigences du règlement de zonage de la municipalité sauf pour la marge de recul avant du bâtiment principal qui devrait être de quinze mètres (15,0 m) vu que le stationnement est situé en façade de l'édifice. Elle est présentement de quatorze mètres et vingt centièmes (14,20 m).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure n° 2016-04 pour la propriété située au 74, rue des Oblats Nord (lot n° 3 099 947 au cadastre du Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

104-04-16

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN CHAPITEAU – RUE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT la demande de M^{me} Geneviève Boucher, conseillère en placement chez Desjardins pour un cocktail client qui se déroulera le 25 mai prochain sous un chapiteau à proximité du Rift;

CONSIDÉRANT QU'elle demande la possibilité d'installer un chapiteau en annexe du Rift dans la rue avec une tente de 30 pieds par 30 pieds;

CONSIDÉRANT QU'ils sont ouverts à installer la tente sur la rue Sainte-Anne ou sur la rue St-Gabriel;

CONSIDÉRANT QUE le cocktail est prévu de 17 h à 18 h et qu'ils auront besoin de temps pour faire le montage et le démontage du chapiteau;

CONSIDÉRANT QU'ils effectueront aussi une demande d'autorisation pour la tenue d'événements dans les endroits publics.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'installation d'une tente sur la rue St-Gabriel Sud pour le cocktail de Placement Desjardins qui se déroulera le 25 mai prochain entre 17 h et 18 h et que les organisateurs effectuent la demande d'autorisation pour la tenue d'événements dans les endroits publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

105-04-16

DEMANDE DE PRIX DE TERRAINS – 23 ET 25, RUE AUGIER

CONSIDÉRANT QU'une personne est actuellement intéressée à s'établir à Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE cette personne désire déposer un projet de construction sur la rue Augier;

CONSIDÉRANT QUE cette personne envisage l'achat du 23 et du 25, rue Augier;

CONSIDÉRANT la particularité des deux terrains.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROPOSER de vendre les terrains situés au 23 et 25, rue Augier pour un montant de 21 926 \$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

106-04-16

SOUSSION – ESSENCE MARINA

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'appel d'offres n° ESS-2016 Carburants en vrac s'est déroulée dans la salle du conseil, le 14 avril 2016 à 15 h 30;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Lecompte, directeur général, M. Ronald St-Jean, directeur des Travaux publics ainsi que M. Éric Loiselle étaient présents lors de l'ouverture de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée à la Ville et qu'il s'agissait de celle de M. Patrick Gignac de Pétroles Témis.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de M. Patrick Gignac de Pétroles Témis pour l'appel d'offres n° ESS-2016 Carburants en vrac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

107-04-16

PROPOSITIONS DES PRINCIPES RETENUS LORS DE LA CONSULTATION CITOYENNE – MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE les orientations et les décisions doivent se prendre en considérant en premier lieu le citoyen, ses besoins et la contribution qu'il apporte à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Ville-Marie, ainsi que des utilisateurs de services des municipalités voisines, ont exprimé clairement qu'ils apprécient les services et souhaitent les conserver;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Ville-Marie ont exprimé clairement qu'ils sont prêts à faire un peu plus, notamment par leurs taxes, mais qu'il faut que ce soit équitable entre tous les citoyens et avec tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les décisions de la Ville de Ville-Marie doivent tenir compte du fait que la Ville est plus qu'une ville pour ses citoyens, c'est une ville importante pour tout le Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les principes exprimés par la population lors de la consultation citoyenne soient entérinés.

QUE les principes retenus fassent partie intégrante du processus de solution ou de décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

M. Mario Lefebvre, conseiller se retire il est 20 h 35 et il déclare son intérêt sur la question et ne participe pas au vote.

108-04-16

ARRIÈRES LOTS – G.- E. MORENCY

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été faites par certains citoyens depuis plusieurs années afin d'acquérir les arrières lots;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est étudié constamment;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas de procéder immédiatement à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande est croissante;

CONSIDÉRANT QUE malgré les recommandations du comité consultatif d'urbanisme les membres du conseil désirent aller de l'avant afin de satisfaire les demandes récurrentes des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne voient aucune entrave au futur développement de ce secteur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Bernard Flebus, maire :

DE DEMANDER à l'équipe administrative de la Ville de prendre les mesures nécessaires afin que le projet de vente des arrières lots se réalise.

Un vote est demandé :

Pour : 3

Contre : 1

La proposition est acceptée à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Mario Lefebvre, conseiller est de retour à la table du conseil, il est 20 h 43.

109-04-16

PRIX DES TERRAINS 2016

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux prix pour la vente de terrains ont été approuvés par le conseil;

CONSIDÉRANT QU'une liste de prix des terrains à vendre a été fournie aux membres du conseil pour étude et approbation;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que la liste de prix des terrains à vendre soit diffusée afin d'informer la population ou les futurs acheteurs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la liste de prix des terrains tel que présentée et de l'inscrire sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110-04-16

BÂTIMENT- TERRAIN DE TENNIS

CONSIDÉRANT QU'un incendie s'est déclaré le dimanche 17 avril 2016 à 21 h 22;

CONSIDÉRANT QUE cet incendie est considéré comme du vandalisme;

CONSIDÉRANT QUE la franchise d'assurance est de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une estimation provisoire des réparations à faire avoisine un montant de 4 000 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCLARER le méfait à la Sûreté du Québec.

DE DÉCLARER le sinistre aux assureurs dans le cas où les travaux de réparations seraient supérieurs à l'estimation de 4 000 \$.

DE PORTER le dossier en appel d'offres auprès des entrepreneurs locaux pour la réparation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

111-04-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier